



CREULLY SUR SEULLES

**Nombre de conseillers**

Elus : 40  
Présents : 28  
Absents : 12  
Procurations : 05  
Votants : 33

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 11 décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée de Saint Gabriel Brécy, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune nouvelle de Creully sur Seulles.

**Présents :** Thierry OZENNE, Maire. Franck DUROCHER, Yves JULIEN, Jean-Paul BÉRON, Maires délégués. Christine LEGUERN, Virginie SARTORIO, Katia OMONT, THOMAS Hubert, Jacky CARRÉ, Cyrille MAUDUIT, Maires-adjoint. Patrick BARETTE, Yves BERNARD, Alain COUZIN, Antoinette DUCLOS, Pascale DUCROCQ, Lydie ETIENNE, Gérard GARIAN, Nathalie GAUTIER, Dominique GILLES, Jean LEFRANCOIS, Thierry LEROY, Géraldine MARIE, Yolande PICARD, Claudine VANSTAEN, Pierre FÉRAL, Geoffroy RENOUF, Patrick SENEAL, Françoise MORVAN (arrivée au point n°7),

**Procurations :** Geneviève SIRISER à Thierry OZENNE, Edmond GILOT à Cyrille MAUDUIT, Madeleine LAISNE à Claudine VANSTAEN, Régis LEFRANCOIS à Jean LEFRANCOIS, Bernard LOUIS à Géraldine MARIE.

**Absents :** Mélanie BEKAERT, Laurence COLLET, Nicole MICHEL, Florent VAUVERT, Mathilde FAUCHIER-DELAUVIGNE, Christelle LE COADOU, Alexandre RAY.

**Secrétaire :** Virginie SARTORIO

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter de 2 points à l'ordre du jour :

- 21) Hall multi-raquettes : demande de subvention au titre du LEADER et autorisation au maire de signer tous documents ;
- 22) Prêt de la salle de Saint Gabriel Brécy aux associations pour des séances hebdomadaires.

**1) Désignation du secrétaire de séance : Virginie SARTORIO**

**2) Compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2018 approuvé à l'unanimité**

**3) Remboursement des IRA du prêt Caisse d'Epargne n° A 1409034 et Décision modificative budget principal 00200**

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 18 septembre 2018 ;

Vu les conditions de remboursement anticipé dudit prêt ;

Vu la délibération du 25 septembre 2018 actant le remboursement du dit prêt ;

Vu le décompte de remboursement mis à jour au 10 décembre 2018 d'un montant de 292 492.88 € réparti comme suit :

<b>Montant total</b>	<b>292 492.88 €</b>	
Montant du capital remboursé	263 389.51 €	Article 1641
Indemnité de remboursement anticipé (avec 60 % de remise)	26 589.81 €	Article 6688
Intérêts courus non échus	2 363.56 €	Article 66111
<i>+ Frais de gestion : 150.00 €</i>		

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le remboursement anticipé du prêt n° A 140 9034 pour un montant total de 292 492.88 € et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

\*\*\*\*\*

Suite à la validation du remboursement du prêt n° A1409034, le conseil municipal, unanime, valide la décision modificative suivante sur le budget principal de Creully sur Seulles (00200) :

**Chapitre 67 – Article 678 : - 27 000 €**

**Chapitre 68 – Article 6688 : + 27 000 €**

#### 4) Vente du terrain ZA à la communauté de communes Seules Terre et Mer

L'évaluation des domaines s'élevait à 61 000 € pour la parcelle ZK 55 d'une superficie de 3061 m<sup>2</sup>. Le prix de vente avait alors été fixé à 50 000 € NET vendeur lors du conseil municipal du 30 janvier 2018.

Au vu de nouveaux éléments, seuls 1561 m<sup>2</sup> sont constructibles sur les 3 061 m<sup>2</sup> du terrain.

La communauté de communes Seules Terre et Mer a acté lors de sa séance du 10 juillet 2018, un prix d'achat NET vendeur de 30 000 € **pour les deux parcelles ZK 55 et ZK 168 d'une superficie de 5065 m<sup>2</sup>**, ainsi que pour le bâtiment existant sur la parcelle ZK55.

L'avis des domaines sollicité une nouvelle fois portant sur les deux parcelles ZK 55 et ZK 168 d'une contenance de 5 065 m<sup>2</sup> s'élevait à 86 000 €.

Le conseil municipal, unanime, valide le prix de vente voté au conseil communautaire, soit 30 000 € pour les deux parcelles.

Le conseil municipal, maintient la vente dans les mêmes conditions votées au conseil municipal du 28 août 2018 selon les modalités suivantes :

Lesdites parcelles à Creully sur Seules cadastrées section ZK n°55 et ZK n° 168 pour une contenance de 5 065 m<sup>2</sup>, sont vendues à la communauté de communes « Seules Terre et Mer » au prix de 30 000 € dans le cadre de l'aménagement d'un atelier technique intercommunal.

Il est expressément convenu entre les parties que dans le cas où dans les quinze années à compter de la signature de l'acte authentique de vente la communauté de communes « Seules Terre et Mer » ne réalisait pas le projet de construction envisagé et décidait de revendre ce terrain nu, elle serait redevable vis-à-vis de la commune d'une indemnité égale à l'éventuelle plus-value réalisée sur la revente. »

Le conseil municipal, après débat et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** de céder les biens selon les conditions sus-énoncées et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

#### 5) Clôture du budget ZA 00203

##### DECISION MODIFICATIVE N° 2 Régularisation d'une recette portée à tort au 13251

Dépenses	Recettes
13251 : 4 674.57 €	021 : 4 674.57 €
023 : 4 674.57 €	7718 : 4 674.57 €

\*\*\*\*\*

##### DECISION MODIFICATIVE N° 3 Solde des écritures

Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
71355-042 : + 4 674.57 €	021 : - 4 674.57 €
023 : - 4 674.57 €	3355-040 : 4 674.57 €

\*\*\*\*\*

#### CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZA ET TRANSFERT DES RESULTATS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le budget annexe ZA est inactif depuis plusieurs années et qu'il n'y aura plus d'opérations sur ce budget, il propose sa clôture au 31 décembre 2018 et le transfert des résultats 2018 au budget primitif 2019 du budget principal de Creully sur Seules (00200).

Après délibération, le conseil municipal, unanime vote la clôture de ce budget ZA et la reprise des résultats sur le budget principal de Creully sur Seules ainsi que la reprise du terrain restant et autorise le trésorier à passer l'écriture d'ordre non budgétaire suivante :

Débit	Crédit
2111 : 104 615.88 €	1328 : 104 615.88 €

## 6) Moyen d'alerte à la population

Vu les recommandations de la préfecture du Calvados, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'acter par délibération du Conseil Municipal le moyen d'alerte à la population à utiliser en cas d'intempéries ou autre cas nécessitant la mise en garde de la population.

Monsieur le Maire expose les deux moyens légaux énoncés par la préfecture :

- 1) Mise en marche d'une sirène
- 2) Déploiement d'un officier de police municipale avec véhicule équipé

La sirène de la commune n'étant plus adaptée aux installations électriques, et la commune bénéficiant déjà d'un policier municipal avec véhicule équipé, le Conseil Municipal, à l'unanimité opte pour le second moyen d'alerte à la population : déploiement d'un officier de police municipale.

## 7) RH : modification du tableau des emplois (filière technique)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le tableau des emplois de la filière technique comme suit :

CAT	Grade	Nb poste	Position statutaire	Temps d'emploi
C	Adj. technique 2 <sup>e</sup> classe principale	1	TC non pourvu	35/35 e
	Adj. technique 2 <sup>e</sup> classe principale	1	TNC pourvu	7/35 e
	Adjoint technique	4	TC pourvu	35/35 e
	<b>Adjoint technique</b>	<b>1</b>	<b>TC Création</b>	<b>35/35 e</b>
	Adjoint technique	1	TNC pourvu	3.90/35 e
	Adjoint technique (château)	1	TC pourvu	35/35 e

## 8) Vente des véhicules

Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur accord pour vendre les véhicules inutilisés des services techniques. Ces biens étant inscrits à l'inventaire sous les numéros :

- Renault Kangoo année 2000 (195 000 km non roulant) : 73MAT2007
- Peugeot Expert année 2002 (163 000 km non roulant) : VEHICULEOCCASION

Les opérations de sortie d'actif seront effectuées selon la réglementation comptable et les produits des ventes encaissés à l'article 775. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de fixer le prix de vente de ces biens.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de vendre ces véhicules aux prix de 700 € pour l'Expert et de 300 € pour le Kangoo, et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents et effectuer toutes les opérations comptables, il précise que la publicité sera effectuée via les panneaux d'affichage.**

## 9) Vitesse de circulation Creully – Intramuros

Monsieur le Maire propose de réduire la vitesse de Circulation à 30 km/h dans Creully (Intramuros), il précise que cette demande est unanime chez les commerçants du bourg, et demande à chaque membre de l'assemblée s'il souhaite s'exprimer :

Intervention de Patrick BARETTE :

Commencer par faire respecter l'actuelle limitation de vitesse de 50 km/h

Proposition d'un dos d'âne

Proposition d'un STOP sur la Canadienne afin de couper la vitesse

Intervention d'Alain COUZIN :

Complètement d'accord pour instaurer une nouvelle limitation de vitesse à 30 km/h

Proposition d'installation de feu avec détection de piétons et de radar pédagogique

Intervention de Géraldine MARIE :

Proposition d'un plateau surélevé - solution sécurisante

Intervention de Virginie SARTORIO :

Un plateau surélevé est prévu dans les futurs travaux de la rue de St Gabriel (anciennement rue de Bayeux)

Vu l'avis de la commission voirie ;  
 Vu le flot de véhicules empruntant les voiries de Creully ;  
 Vu le souhait de la municipalité de contribuer à l'amélioration du partage de l'espace public, au bénéfice notamment des piétons et des cyclistes ;  
 Vu les prévisions de créations de cheminements doux sur la commune en 2019 ;

Considérant qu'il convient de réduire la vitesse de circulation sur la commune de Creully « intramuros » ;

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de réduire la vitesse circulation sur la commune de Creully « intramuros » à 30 km/h.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'avis de l'Agence Routière Départementale sera pris en compte pour établir l'arrêté municipal. Il précise également que la commission voirie étudiera les aménagements à mettre en place pour réduire la vitesse de circulation dans Creully Intramuros ainsi que dans les communes déléguées de Villiers le Sec et St Gabriel Brécy (radars pédagogiques, feux à détection, etc.).

**POUR :29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4 (dont 1 pouvoir)**

## 10) Modification des commissions

### ➤ Commission « Patrimoine » : Culture – Gestion des salles - Bâtiments - Cimetières

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime valide la commission « Patrimoine » comme suit :

<b>Vice-présidente : Geneviève SIRISER</b>	
Jacky CARRÉ	Pascale DUCROCQ
Françoise MORVAN	Lydie ETIENNE
Hubert THOMAS	Dominique GILLES
Franck DUROCHER	Madeleine LAISNÉ
Antoinette DUCLOS	Claudine VANSTAEN
Gérard GARIAN	Yves BERNARD

### ➤ Commission « Voirie » : Voirie - SPANC – Gens du voyage

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime valide la commission « Voirie » comme suit :

<b>Vice-présidente : Virginie SARTORIO</b>	
Hubert THOMAS	Jean LEFRANCOIS
Edmond GILOT	Thierry LEROY
Bernard LOUIS	Yolande PICARD
Yves BERNARD	Patrick SENEAL
Antoinette DUCLOS	Florent VAUVERT
Gérard GARIAN	

## 11) Cadeau de départ en retraite de Roger RIDEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'offrir à Monsieur Roger RIDEAU, en remerciement de toutes ces années de services, pour son départ en retraite, un vélo électrique. Le plafond maximum de ce cadeau de départ en retraite sera de 1 000 €.

## 12) Délégation d'inscription liste électorale

Le Conseil Municipal, unanime, autorise la création d'une deuxième adresse mail sur le logiciel ELIRE pour Madame Muriel HILDE, responsable électoral, afin de valider ou non les inscriptions ou radiations des liste électorales, après accord du Maire.

### 13) Rond-point Avenue des Canadiens – Intersection RD35/RD93

Monsieur le Maire rappelle le compte-rendu de la réunion du 16 novembre (transmis par mail avant la séance), il annonce que le permis de construire du magasin a été déposé en mairie le 5 décembre 2018 et son ouverture serait au plus tôt en milieu d'année 2020. Il demande à chaque membre de l'assemblée de s'exprimer :

Intervention de Pierre FERAL :

La commune peut-elle être légalement Maître d'ouvrage de ce rond-point ? Alors que la compétence développement économique est à STM et que l'intersection est située sur une route départementale ?

Intervention d'Alain COUZIN :

Les habitants attendent cette moyenne surface depuis tellement d'années que la commune se doit de faire aboutir ce projet le plus vite possible.

\*\*\*\*\*

Vu les projets de développements économiques de la **zone 1AUZC** (notamment la construction d'une **zone commerciale** avec un supermarché « Carrefour », une station de service, un garage, et d'une **zone destinée à recevoir des équipements publics** ;

Vu l'obligation d'aménager l'intersection pour assurer la sécurité d'un carrefour accidentogène ;

Vu l'intérêt pour la commune de Creully sur Seulles, en pleine expansion, de satisfaire à court terme, la demande des administrés ;

Vu le refus de la communauté de communes Seulles Terre et Mer quant à porter le projet en tant que maître d'ouvrage, malgré l'impact des retombées fiscales (contribution économique territoriale) ;

Vu le refus du Conseil Départemental de se porter maître d'ouvrage malgré la situation de l'intersection, à savoir deux routes départementales ;

Vu les engagements financiers, annexés à la présente délibération, évoqués par les différents acteurs du projet lors de la réunion du 16 novembre 2018 ;

**Après délibération, le conseil municipal décide, que la commune se porte maître d'ouvrage de la construction du rondpoint à l'intersection RD 35 / RD 93, et autorise le Maire entreprendre les travaux et à signer tous documents, marchés et conventions avec les collectivités et entreprises.**

**Le conseil municipal décide de fixer un plafond maximum de 70 000 € HT (soixante-dix mille euros).**

Ces travaux seront imputés à l'article 2145 : Construction sur sol d'autrui.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 3 (dont 1 pouvoir)**

### 14) Rond-point : demande de subvention au titre de la DETR et autorisation de signer tous documents

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le principe de demande de subvention au titre de la DETR et autorisent le Maire à signer tous documents nécessaires à l'avancement de ce projet.

### 15) Ecuries du château – Aménagement d'une salle culturelle : demandes de subvention au titre du contrat de territoire régional et départemental, DSIL et LEADER

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'une salle culturelle / de spectacle dans les anciennes écuries du château de Creully, sur la commune de Creully sur Seulles, Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif 2019.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité autorisent monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'avancement de ce projet et :

- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DSIL à hauteur de 20 % soit 145 000 € et à signer tous documents s'y rapportant ;
- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du fond LEADER à hauteur de 7 % soit 50 000 € et à signer tous documents s'y rapportant ;
- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du contrat de territoire Régional à hauteur de 20 % soit 145 000 € et à signer tous documents s'y rapportant ;
- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du contrat de territoire Départemental à hauteur de 20 % soit 145 000 € et à signer tous documents s'y rapportant ;

Monsieur le Maire précise la difficulté d'obtenir de la DSIL du fait de la priorité du pôle santé de Tilly sur Seulles.

## **16) Réserves incendie de St Gabriel Brécy : demande de subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée le projet d'implantation de trois réserves incendie, sur la commune déléguée de St Gabriel Brécy, à Creully sur Seulles, et expose le plan de financement prévisionnel. Il rappelle que la subvention au titre de l'APCR est de 10 000 € sur ce projet. Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif 2019.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident les principes d'aménagement ;
- Adoptent le programme 2019 relatif à l'implantation de trois réserves incendie sur la commune déléguée de St Gabriel Brécy pour un montant estimatif total de 100 638 € HT, et autorisent monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'avancement de ce projet ;
- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % soit 40 255 € et à signer tous documents s'y rapportant ;

## **17) Halle multi-raquettes : autorisation au maire d'engager le commencement des travaux et autorisation de signer tous documents avant la confirmation de l'obtention de la subvention du Contrat de Territoire Régional**

Monsieur le Maire demande à chaque membre du Conseil Municipal de s'exprimer sur ce point après lecture du courrier de la Région. Il précise qu'avec l'obtention de toutes les subventions demandées, le reste à charge pour la commune serait d'environ 186 000 € sur un projet de 721 000 €.

Intervention de Virginie SARTORIO :

Favorable à ce projet et valide ce point, elle précise que Mme THOMASSE lui a assuré que cette dérogation était courante.

Intervention de Franck DUROCHER :

Il s'interroge sur la faisabilité de ce projet sans les 145 000 € de la Région mais il craint que la commune perde les subventions acquises si le projet n'abouti pas au plus vite.

Intervention de Yves JULIEN :

Il n'a pas d'informations supplémentaires de la part de STM, il précise qu'au dernier conseil communautaire l'assemblée maintenait une position favorable à la signature de ce contrat.

Intervention d'Alain COUZIN :

Il dit suivre ce dossier attentivement, qu'il s'agit d'un projet retenu et éligible, et qu'il n'y a aucune raison que STM ne signe pas ce contrat de territoire. Il précise que la communauté de communes a de multiples projets et qu'il s'agit sans doute d'un simple retard administratif. La signature de ce contrat était prévue mi-novembre, il n'y a pas de date limite pour le signer, mais il faut faire le « forcing ». Les clubs de raquettes sont en « sous-équipement », la commune a les moyens de sortir cette halle multi raquettes en tout état de cause. « Il faut enfoncer la pédale d'accélérateur ».

Intervention de Christie LE GUERN :  
Tout est prêt dans ce projet. Le permis de construire vient d'être déposé.

Intervention de Jean-Paul BÉRON :  
Le risque est minime, le seul risque que prend la commune est le report d'autres projets.

Intervention de Thierry OZENNE :  
Il précise que les projets de travaux de voirie ne seront cependant pas reportés.

Intervention de Cyrille MAUDUIT :  
Le budget de Creully sur Seulles permet ce risque.

Intervention de Patrick BARETTE :  
Il s'interroge sur la possibilité de demander un écrit à la communauté de communes confirmant le fait qu'ils signeront très prochainement ce contrat de territoire.

Intervention de Geoffrey RENOUF :  
L'enveloppe doit être utilisée au risque de tout perdre. Il précise que la commune peut faire confiance aux clubs qui bénéficieront d'un avenir serein avec cette structure.

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les délibérations antérieures, notamment celle actant le cabinet AAME de Granville en tant que maître d'œuvre, il rappelle également les subventions relatives à ce projet :

Europe – Fond LEADER	50 000 €
Etat – Contrat de ruralité	200 000 €
Département – Contrat de territoire départemental	145 000 €
Région – Contrat de territoire régional	<i>(Attente signature contrat par STM) 150 000 €</i>

Après lecture du courrier de la Région en date du 27 novembre 2018, autorisant le démarrage anticipé des travaux par dérogation à l'article 2.1 du règlement des subventions régionales ;

Vu les récents échanges avec la communauté de communes Seulles Terre et Mer garantissant la signature imminente du contrat de territoire avec la Région ;

Vu l'avis favorable de la commission finances relatif à l'autofinancement du projet, même en cas de non-obtention de la subvention du contrat de territoire régional ;

**Le Conseil Municipal décide (27 POUR, 6 ABSTENTIONS, dont 1 POUVOIR) d'autoriser le commencement des travaux avant la notification de la subvention au titre du contrat de territoire régional et autorise le Maire à signer tous documents, l'assemblée s'accorde également sur le fait d'auto-financer la part de la région si la commune n'obtient pas la subvention du contrat de territoire régional.**

## **18) Convention d'assistance juridique avec Maître DÉSSERT**

Vu la délibération du 29 mai 2018 nommant Maître DESERT en tant que représentant de la commune de Creully sur Seulles et la nommant également pour des missions d'aide et de conseils ;

Vu la délibération du 26 juin 2018 actant la convention d'assistance juridique pour un forfait de 5h par mois jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Après délibération, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Nomment Maître DESERT en tant que représentant de la commune de Creully sur Seulles pour les affaires encours et futures ;
- Renouvellent la convention d'assistance juridique annexée à la présente délibération pour 6h mensuelles pour un montant de 864€ TTC/mois, jusqu'au 30 juin 2019 ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la-dite convention et tous documents relatifs aux affaires en cours et futures.

## 19) Urbanisation zone 2AU

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 25 octobre 2016, 12 décembre 2017 et du 10 avril 2018, et rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisé à signer la promesse unilatérale de vente consentie au profit de la Commune par les Consorts DUMESNILDOT, en vue de l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 8 382 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée ZH 19, sise au lieu-dit « Le Grand Clos », à Creully-sur-Seulles.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du développement de la zone commerciale au sud de la commune. Après discussion, cette promesse a effectivement été signée le 14 mai 2018, en l'étude de Me GACK, Notaire à Tilly-sur-Seulles, avec le concours de Me Rodolphe PÉAN, Notaire à Creully-sur-Seulles. A cette occasion, les Consorts DUMESNILDOT ont expressément indiqué que leur consentement à vendre était lié au maintien de l'ouverture progressive à l'urbanisation du reliquat de terrain restant à leur appartenir, suivant les règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Creully-sur-Seulles et actuellement applicables, soit le maintien d'un zonage 2AU.

La promesse de vente étant valable jusqu'au 17 décembre 2018, 18 heures, l'option a été levée le 7 décembre dernier (faute de quoi les Consorts DUMESNILDOT auraient retrouvé toute liberté pour vendre leur terrain).

Après cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- confirme sa volonté de faire l'acquisition dudit terrain, dans le respect de la condition précitée ;
- autorise le Maire à régulariser la vente définitive et signer tous documents s'y référant ;
- s'engage à tout mettre en œuvre pour que l'ouverture à l'urbanisation de la zone dans la quelle se trouve l'ensemble des terrains appartenant aux consorts DUMESNILDOT se déroule et se poursuive selon la dynamique fixée par le P.L.U. de la commune.

## 20) Dénomination école de Creully

Vu l'avis favorable des Directrices des Ecoles maternelle et primaire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune déléguée de Creully du 22 mai 2003 désignant Monsieur Cecil Newton en tant que Citoyen d'honneur,

Etant donné que monsieur Cecil Newton est l'interlocuteur privilégié auprès du 4/7 Royal Dragoons Guards (Angleterre) ;

Après délibération, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité** décident de nommer l'Ecole de Creully sur Seulles, l'Ecole « Cecil Newton » ;

## 21) Création d'une halle couverte multi raquettes : demande de subvention Européenne au titre du LEADER

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une halle couverte multi raquettes de deux courts avec vestiaires, sur la parcelle cadastrée ZH 98, en prolongement des terrains de tennis actuels, à Creully, commune déléguée de Creully sur Seulles, et expose le plan de financement prévisionnel.

Après délibération, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Valident les principes d'aménagement ;
- Adoptent le projet de construction d'une halle couverte multi-raquettes pour un montant estimatif de 721 102.75 € HT, et autorisent monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'avancement de ce projet ;
- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du fond LEADER pour un montant de 50 000 €, et à signer tous documents s'y rapportant.



## **22) Salle polyvalente de Saint Gabriel Brécy : instauration d'un tarif de location pour la pratique hebdomadaire d'une activité sportive ou culturelle**

Vu les nombreuses demandes de locations de la salle polyvalente de St Gabriel Brécy, il convient de fixer un tarif de location annuel pour le prêt de la salle polyvalente de St Gabriel Brécy aux associations, pour la pratique d'une séance hebdomadaire :

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Votent un tarif annuel de 150 € (charges comprises) pour les associations Creulloises ;
- Votent un tarif annuel de 300 € (charges comprises) pour les associations non Creulloises ;
- Autorisent le Maire à signer une convention annuelle de mise à disposition de la salle avec les associations concernées.

## **23) Informations et questions diverses**

- Pose des compteurs LINKY par un sous-traitant Enedis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vœux du Maire aux acteurs économiques de Creully sur Seulles (commerçants, artisans, professionnels de santé...) auront lieu le 18 janvier à 18h30 au château de Creully ;
- Projet de développer le potentiel du Musée de la Radio du château de Creully ;
- Pose de la toile de Roland LEFRANC à l'Eglise de Creully le 23 décembre prochain à 12h15 ;
- Permis de construire CARREFOUR déposé en mairie – actuellement en cours d'instruction ;
- Permis de construire d'un élevage avicole sur un terrain agricole (œufs destinés à la fabrication de vaccins) déposé en mairie :
  - Prise de parole de Franck DUROCHER qui reproche à monsieur le Maire de ne pas avoir été consulté, et affirme qu'une fusion n'est pas une absorption.
  - Ce à quoi le Maire répond lui en avoir parlé à plusieurs reprises et lui avoir même demandé de se rapprocher du propriétaire, il ajoute avoir fait la même démarche auprès du propriétaire dès le premier jour en lui demandant de prévenir le maire délégué de sa commune.
- Syndicat Intercommunal des trois vallées dissous (répartition de l'actif à revoir) ;
- Cérémonie de la Ste BARBE le 22 décembre à 18h30 ;
- L'Arbre de Noël du CCAS du 8 décembre dernier a regroupé 115 enfants, le CCAS réfléchira à l'organiser un dimanche au lieu d'un samedi, Mme LE GUERN remercie tous les bénévoles et membres du CM qui ont aidé à la mise en place et au déroulement de cette après-midi, elle précise que les résidents de la Baronnie étaient enchantés de l'invitation ;
- Gouter des enfants à la Baronnie : Jeudi 13 décembre à 14h – besoin de bénévoles ;
- Soutien du dossier de Thomas PIGEON en course d'orientation pour le trophée du département ;
- Monsieur le Maire félicite le club de Tennis pour leurs performances : équipe masculine pré-nationale 2019, équipe féminine niveau « excellence régionale ».

*Séance levée à 22h50*